

LE CHASSEUR VOSGIEN

N° 13 - 2017

ASSEMBLEE

GENERALE

29 AVRIL 2017

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

21, Allée des Chênes - ZI La Voivre - BP 31043 - 88051 EPINAL Cedex 9

Tél. 03 29 31 10 74 - Fax 03 29 34 59 61

fdc88@chasseurdefrance.com

SOMMAIRE

- Le mot du Président	1
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale.....	2
- Les Résolutions de l'Assemblée Générale.....	3
- Les Bilans Comptables et le Projet de Budget.....	6
- La Commission Petit Gibier	10
- La Commission Environnement	12
- La Commission Grand Gibier et le bilan départemental des Prélèvements	14
- La Commission Dégâts	18
- La Commission Actions et Communication.....	20
- La Commission Antibraconnage	22
- L'Association Départementale des Gardes-Chasse Particuliers.....	24
- L'Association pour la Gestion et l'Amélioration du Grand Gibier	25
- L'Association Vosgienne pour la Recherche au Sang.....	26
- L'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges	27
- L'Association des Piégeurs Régulateurs Agréés des Vosges	28
- L'Association des Jeunes et Nouveaux Chasseurs Vosgiens	30
- L'Association Nationale La Chasse au Féminin des Vosges	31
- Le Groupement des Lieutenants de Louveterie des Vosges	32

LE MOT DU PRESIDENT



J'ai le plaisir d'introduire l'édition 2017 du Chasseur Vosgien, dans le désordre, vous y trouverez des sujets aussi divers que variés :

les dégâts de gibier, le petit gibier, le plan de gestion petit gibier, gibier de chasse, espèces protégées, espèces nuisibles, relevés comptage, fiches techniques, déclarations de dégâts (renard, fouine, corbeaux, étourneaux, pies, cormorans), régulation, piégeage, et plus si affinités pour reprendre une expression bien connue, sans oublier le braconnage. Je n'oublie pas le sanglier, le cerf, le chevreuil, soumis à plan de chasse ou plan de gestion : les résultats des prélèvements sont dans ce document... Nous pensions tous ou presque que la population de sangliers avait augmenté, elle était finalement stable, mais elle risque de s'accroître cette saison, les observations de ce printemps le confirmeront rapidement.

Enfin, la vie des associations ! Je rends hommage à tous les bénévoles qui les animent : gardes particuliers, piégeurs, conducteurs de chien de sang, chasse à l'arc, jeunes chasseurs, louvetiers, chasse au féminin, GIC, responsables de société de chasse, sans eux, sans vous, la Fédération serait bien isolée et trop loin des réalités de terrain du quotidien.

Les estimateurs sont aussi des gens de valeurs, leurs constats impactent certes nos finances, mais la tâche est ingrate et contraignante, ils méritent notre confiance.

Le permis de chasser à 0€ est notre grand projet, il doit nous permettre de stopper la baisse de la population de chasseurs. Nous y avons longuement travaillé en amont et si le projet est lancé aujourd'hui c'est grâce à la mobilisation de nombreux acteurs : des bénévoles disponibles pour encadrer les candidats avec nos agents, des sponsors généreux, des partenaires efficaces, des territoires conscients des enjeux et prêts à accueillir de nouveaux chasseurs gratuitement... le tout coordonné efficacement par des administrateurs et des salariés responsables et investis. Je les remercie tous sincèrement.

Bonne Assemblée Générale, bonne journée et vive la chasse.

Gérard MATHIEU



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 29 Avril 2017

ORDRE DU JOUR

- Accueil,
- Minute de silence pour tous nos amis disparus en 2016/2017,
- Choix de la commission vote,
- Choix du bureau de l'Assemblée Générale,
- Rapport du Président de séance sur la gestion, la situation morale et les activités de la Fédération,
- Rapport de M. Michel JOLY, Trésorier, sur les comptes de la FDCV clos le 30.06.2016,
- Bilan 2015/2016,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et décisions à cet égard,
- Approbation des comptes de la FDCV,
- Affectation des résultats des deux services,
- Intégration de l'opération « Chasse à 0€ » dans le projet associatif,
- Cotisations 2017/2018,
- Projet de budget 2017/2018,
- Dates d'ouverture et de fermeture 2017/2018 par M. Frédéric TISSIER,
- Remises de récompenses, prix orange, prix citron.

Résolutions de l'Assemblée Générale de la FDCV du 29 Avril 2017

- RESOLUTION N° 1** : Choix du bureau de l'Assemblée Générale.
- RESOLUTION N° 2** : Adoption du rapport moral et d'activité du Président.
- RESOLUTION N° 3** : Approbation des conventions visées à l'article L612-5 du Code de Commerce.
- RESOLUTION N° 4** : Approbation des comptes et quitus au trésorier.
- RESOLUTION N° 5** : Affectation du résultat positif du « service général » aux « autres réserves » pour un montant de 21 375,64€.
- RESOLUTION N° 6** : Affectation du résultat positif du « service dégâts de gibier » aux « autres réserves » pour un montant de 656 083,44€.
- RESOLUTION N° 7** : Dans le bilan du service général, transfert de la « réserve réglementée – loi 06/07/92 » aux « réserves disponibles » pour un montant de 259 417,87€ et reclassement des réserves disponibles aux réserves immobilisées pour 21 331,21€.
- RESOLUTION N° 8** : Modification de l'objet du projet associatif, incluant la mise en place d'opérations visant à recruter des nouveaux chasseurs.
- RESOLUTION N° 9** : Maintien du montant du Timbre Grand Gibier à 30€.
- RESOLUTION N° 10** : Augmentation du montant de la taxe hectare à 126 000€.
- RESOLUTION N° 11** : Maintien du malus à 10 000€.
- RESOLUTION N° 12** : Maintien du montant de la vignette fédérale à 90€, (dont 0,30€ pour la Fondation Nationale des Habitats + 1,50€ pour la F.R.C.).
- Maintien de la vignette fédérale à 45€ pour un permis de 9 jours.
 - Maintien de la vignette fédérale à 23€ pour un permis de 3 jours.
- RESOLUTION N° 13** : Maintien du montant de l'adhésion obligatoire à 66€.
- RESOLUTION N° 14** : Maintien du montant de la contribution plan de chasse à 70€.
- RESOLUTION N° 15** : Maintien du prix matériel des bracelets à 8€.
- RESOLUTION N° 16** : Maintien du montant des cotisations fédérales par bracelet :
- Sanglier : 31€ soit un total de 39€,
 - Chevreuil : 25€ soit un total de 33€,
 - Cerf : 83€ soit un total de 91€,
 - Chamois : 25€ soit un total de 33€.
- RESOLUTION N° 17** : Renouvellement de la mesure de remplacement des sangliers tirés avant le 15/08/2017 à 20€.
- RESOLUTION N° 18** : Facturation forfaitaire de 40€ à partir de la deuxième réattribution de bracelets sanglier.

- RESOLUTION N° 19** : Maintien du montant des cotisations « contrat de service » :
- 0,10€/HA de bois
 - 0,09€/HA de plaine
 - 1,23€/HA ou KM d'eau.
- RESOLUTION N° 20** : Maintien du montant des frais de dossier guichet unique à 2€.
- RESOLUTION N° 21** : Maintien du tarif de l'assurance proposée par la Fédération à 20,50€ dont 3,70€ de frais de gestion reviennent à la Fédération.
- RESOLUTION N° 22** : Approbation du projet de budget 2017/2018.
- RESOLUTION N° 23** : Adoption des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse :

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE

Les dates que nous allons soumettre à votre approbation sont des propositions que nous ferons ensuite valider à la prochaine Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

- Ouverture générale : 17 SEPTEMBRE 2017
- Fermeture générale : 28 FEVRIER 2018

GROS GIBIER

Sanglier :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/06/2017 au 28/02/2018
 Chasse en battue uniquement en plaine du 15/08/2017 au 16/09/2017
 Chasse en battue du 17/09/2017 au 31/01/2018
 Chasse en battue du 01/02/2018 au 28/02/2018 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.



Rappel : en plaine = en plaine ou dans les boqueteaux d'une surface inférieure à 15 hectares non attenants à un autre massif boisé.

Cerf :

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf, uniquement pour les détenteurs d'un bracelet cerf mâle, du 01/09/2017 au 30/09/2017
 Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf du 01/10/2017 au 28/02/2018
 Chasse en battue du 15/10/2017 au 31/01/2018
 Chasse en battue du 01/02/2018 au 28/02/2018 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

Chevreuil :

Chasse individuelle et silencieuse du brocard du 01/06/2017 au 14/08/2017
 Chasse individuelle et silencieuse du 15/08/2017 au 28/02/2018
 Chasse en battue du 17/09/2017 au 31/01/2018
 Chasse en battue du 01/02/2018 au 28/02/2018 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

Chamois :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/09/2017 au 28/02/2018
 Chasse en battue du 17/09/2017 au 31/01/2018

PETIT GIBIER

Sur tout le département :

- **Faisans (commun, obscur) :**

Coq : tous les jours du dimanche 17/09/2017 au 31/01/2018.

Poule : tous les jours du dimanche 17/09/2017 au 30/09/2017.

- **Faisan vénéré :**

Tous les jours du 17/09/2017 au 31/01/2018

- **Perdrix Grise :**

Tous les jours du 17/09/2017 au 30/09/2017

- **Perdrix Rouge :**

Tous les jours du 17/09/2017 au 31/01/2018

- **Lièvre :**

Tous les jours du 15/10/2017 au 01/11/2017

- **Lapin de garenne :**

Tous les jours du dimanche 17/09/2017 au 28/02/2018.

POUR LES AUTRES ESPECES : Mêmes dispositions qu'en 2016/2017.



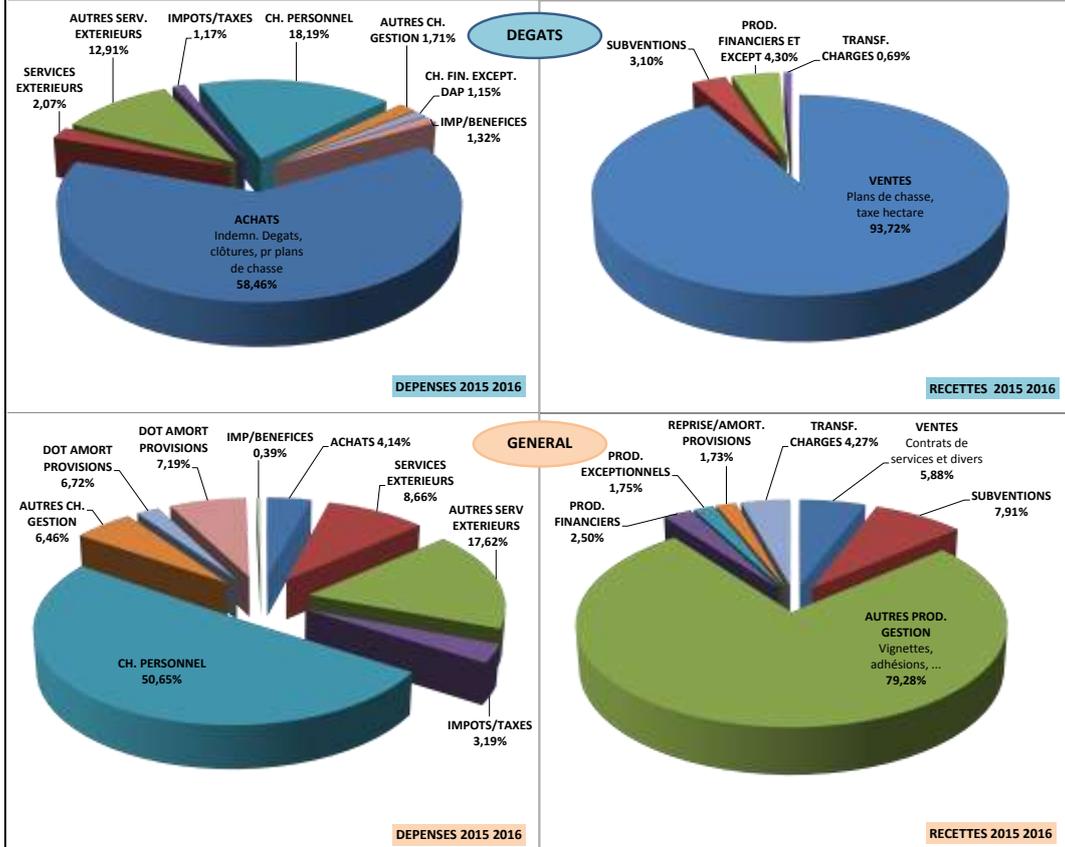
COMPTES ANNUELS AU 30/06/2016

COMPTE DE RESULTAT (COMPARAISON REEL/BUDGET)

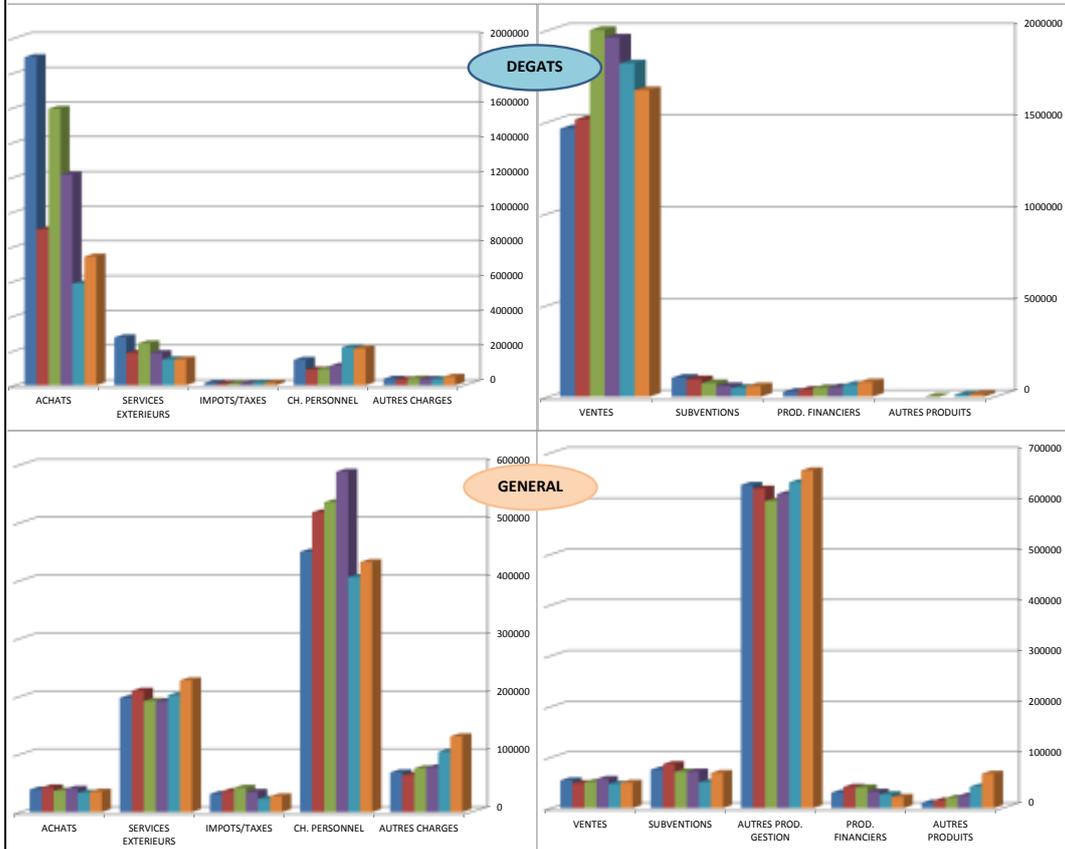
	Intitulés des comptes	Total 2015/2016		"Service général"		"Service dégâts"	
		Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel
CHARGES	ACHATS	1 321 460	775 644	41 750	35 249	1 279 710	740 395
	601 (Indemnisation dégâts de gibier)	1 185 000	650 837			1 185 000	650 837
	606 (Eau, électricité, carburant, bracelets, ...)	79 610	71 122	34 900	31 808	44 710	39 314
	607 (Aménag. Cynég., clôtures, ...)	56 850	53 685	6 850	3 441	50 000	50 244
	SERVICES EXTERIEURS	55 850	104 275	45 000	80 209	10 850	24 065
	613 (locations)	11 800	12 369	8 800	9 276	3 000	3 092
	615 (Ent., réparations biens, maintenance)	26 950	25 560	21 900	19 523	5 050	6 036
	616 (Assurances)	9 000	10 079	7 500	8 467	1 500	1 612
	618 (Autres dépenses, études, ...)	8 100	56 267	6 800	42 943	1 300	13 325
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	331 270	271 956	157 700	147 258	173 570	124 698
	622 (Honoraires divers et estimateurs)	110 900	83 219	28 600	28 405	82 300	54 814
	623 (expo, réunions, Bulletin fédéral, imprimés)	40 020	30 621	30 400	22 083	9 620	8 539
	625 (Fr. déplacements divers)	89 750	77 316	40 500	40 130	49 250	37 186
	626 (Téléphone et affranchissements)	39 000	32 089	20 000	20 239	19 000	11 850
	627 (services bancaires)	2 600	3 902	2 000	3 290	600	613
	628 (cotisations FNC, FRC et assoc. divers)	49 000	44 809	36 200	33 111	12 800	11 698
	IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES	41 188	40 766	28 224	27 157	12 964	13 609
	631 (Charges fiscales s/ salaires)	27 230	28 339	18 141	18 558	9 089	9 781
	633 (Form. Continue)	4 729	3 448	3 133	1 865	1 596	1 583
	635 (Impôts divers)	9 230	8 980	6 950	6 735	2 280	2 245
	CHARGES DE PERSONNEL	637 684	643 116	423 229	431 644	214 455	211 472
	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	81 220	68 090	62 520	48 176	18 700	19 914
CHARGES FINANCIERES		59				59	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000	21 890	2 000	18 059	1 000	3 832	
DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS	63 600	70 665	49 000	61 241	14 600	9 424	
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	13 300	18 686	2 500	3 297	10 800	15 389	
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		2 548 572	2 015 147	811 923	852 289	1 736 649	1 162 857
PRODUITS	VENTES	1 681 075	1 721 589	44 175	49 871	1 636 900	1 671 718
	701 (Taxe à l'hectare, taxe PC, bracelets, ...)	1 440 900	1 463 702			1 440 900	1 463 702
	706 (Px matériel PC, fr. dossiers GU, contrats serv.)	229 000	245 333	33 000	37 317	196 000	208 016
	707 (Ventes petits matériels, documentations, ...)	2 175	3 067	2 175	3 067		
	708 (Ins. Form PC, part. réunions, prod. annexes)	9 000	9 487	9 000	9 487		
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	127 500	125 512	67 500	69 066	60 000	56 446
	743 (Subv. Guichet unique et divers)	26 000	25 508	26 000	25 508		
	746 (Subventions FNC)	100 000	96 804	40 000	40 358	60 000	56 446
	748 (Autres subventions)	1 500	3 200	1 500	3 200		
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	650 754	665 202	650 754	665 202		
	756 (Vignette fédérale, adhésions)	610 204	599 268	610 204	599 268		
	758 (R.C. chasse, D.I. tribunaux prod. gestion divers)	40 550	65 934	40 550	65 934		
	PRODUITS FINANCIERS	72 000	99 988	27 000	21 841	45 000	78 146
	PRODUITS EXCEPTIONNELS		15 349		15 329		20
REPRISE SUR AMORT. ET PROVISIONS		15 082		15 082			
TRANSFERTS DE CHARGES	4 000	49 884	4 000	37 274		12 610	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 535 329	2 692 606	793 429	873 665	1 741 900	1 818 941
RESULTAT		-13 243	677 459	-18 494	21 376	5 251	656 083

DOCUMENTS COMPTABLES

DEPENSES ET RECETTES 2015 - 2016



EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES 2010-2011 A 2015-2016



COMPTES ANNUELS AU 30/06/2016

BILAN

	POSTES DU BILAN	CONSOLIDE (GENERAL + DEGATS)	SERVICE GENERAL	SERVICE DEGÂTS
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES <i>(Logiciels)</i>	6 042	6 042	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	264 296	264 296	
	Terrains	46 230	46 230	
	Constructions	136 265	136 265	
	Inst. Techniques, Matériels et outillages	15 326	15 326	
	Autres immobilisations corporelles	66 475	66 475	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES <i>(Parts Sté Chasseurs de l'Est, ...)</i>	3 188	2 287	902
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	273 525	272 624	902
	AUTRES CREANCES <i>(Clients, produits à recevoir, ...)</i>	171 300	468 454	162 665
			(+ Liaisons "General" / "Dégâts")	
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT <i>(SICAV, Bons de caisse, ...)</i>	1 124 997	849 997	275 000
DISPONIBILITES <i>(Solde des comptes bancaires courants et de la caisse)</i>	4 913 576	972 042	3 941 534	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE <i>(Charges réglées mais qui concernent l'exercice suivant)</i>	101 358	30 349	71 010	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 311 231	2 320 841	4 450 209	
	TOTAL ACTIF	6 584 756	2 593 465	4 451 110
PASSIF	FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
	RESERVES	3 837 459	1 974 470	1 862 988
	RESULTAT DE L'EXERCICE <i>(Bénéfice ou perte)</i>	677 459	21 376	656 083
	SUBVENTIONS D'INVEST. S/ BIENS NON RENOUV.	2 819	2 819	
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	4 517 737	1 998 665	2 519 072
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	129 664	129 664	
	TOTAL PROVISIONS	129 664	129 664	
	DETTES			
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		67 308	392 511
			(+ Liaisons "General" / "Dégâts")	
	AUTRES DETTES <i>(Fournisseurs, Congés à payer, org. Sociaux, Etat, ...)</i>	772 075	324 386	447 689
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE <i>(Produits perçus mais qui concernent l'exercice suivant)</i>	1 165 280	73 442	1 091 838	
TOTAL DETTES	1 937 356	465 136	1 932 038	
	TOTAL PASSIF	6 584 756	2 593 465	4 451 110

BUDGET 2017/2018

	Intitulés des comptes	BUDGET TOTAL	BUDGET "SERVICE GENERAL"	BUDGET "SERVICE DEGÂTS"
CHARGES	ACHATS	1 167 443	74 430	1 093 013
	Indemnisation dégâts	1 000 000		1 000 000
	Fournitures divers et form. PC, carburant, bracelets, etc...	91 993	49 730	42 263
	Achats divers (dont clôtures, aménag. cynégétiques...)	75 450	24 700	50 750
	SERVICES EXTERIEURS (dont locations, maintenances div., assurances,...)	63 400	51 550	11 850
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	333 420	168 425	164 995
	Honoraires divers (fr. estim. dégâts, analyses, avocats, ...)	104 500	24 625	79 875
	Frais expo., annonces presse, bulletin fédéral, etc...	46 320	37 700	8 620
	Fr. déplacements divers (fr. dépl. estim. dégâts, form. PC...)	95 000	46 000	49 000
	Fr. Téléphone, affranchissements	36 000	21 600	14 400
	Services bancaires	4 100	3 500	600
	Cotisations	47 500	35 000	12 500
	IMPÔTS ET TAXES	38 590	27 677	10 913
	CHARGES PERSONNELS (Salaires et charges)	632 196	444 118	188 078
	AUTRES CH. GESTION COURANTES	155 716	108 016	47 700
	Subventions divers organismes et associations	62 200	16 500	45 700
	Subventions "chasse à 0€"	41 480	41 480	
	Autres charges (Assurances chasses, divers ...)	52 036	50 036	2 000
	CHARGES FINANCIERES			
	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	DOTATIONS AMORT. PROVISIONS	56 367	46 367	10 000
	IMPÔTS SUR LES BENEFICES	14 280	1 680	12 600
	TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		2 461 412	922 263
PRODUITS	VENTES	1 489 734	42 484	1 447 250
	Plans de chasse et taxes associées	1 237 250		1 237 250
	<i>Dont (Timbre départemental Grand Gibier)</i>	174 000		174 000
	<i>(Taxe à l'hectare)</i>	126 000		126 000
	<i>(Malus taxe à l'hectare)</i>	10 000		10 000
	<i>(Taxe plan de chasse)</i>	77 000		77 000
	<i>(Dispositifs de marquage)</i>	850 250		850 250
	Récup. Frais divers, cont. Services	246 834	36 834	210 000
	Ventes diverses (pancartes, matériels, ...)	2 150	2 150	
	Autres produits annexes	3 500	3 500	
	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	116 360	66 360	50 000
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	714 190	714 190	
	Adhésions, timbre fédéral	662 105	662 105	
	Divers (R.C. chasse, D.I. tribunaux, divers, ...)	52 085	52 085	
	PRODUITS FINANCIERS	59 500	7 000	52 500
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
REPRISES AMORT. PROVISIONS				
TRANSFERTS DE CHARGES	10 676	10 676		
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 390 460	840 710	1 549 750
RESULTAT		-70 952	-81 553	10 602

COMMISSION PETIT GIBIER

Président de la Commission : Frédéric TISSIER

Membres : Damien DURAND, Frédéric GENTY, Patrick MARQUE, Denis VAUTRIN, Daniel VOILQUIN, Corinne BARNET, Nicolas BRETON

La commission s'est réunie deux fois le 17 mai et le 8 novembre 2016 pour étudier les dossiers de demandes de subventions pour des actions en faveur du petit gibier, ainsi que pour valider les cultures à gibier sur le département.



- **Bilan des couverts favorables à la faune :**

- Les Jachères Environnement et Faune Sauvage :

Couvert réalisé par des agriculteurs dans le cadre d'un contrat annuel avec la Chambre d'Agriculture, la Société de chasse locale et la Fédération des Chasseurs (FDCV).

2 types de couverts possibles en 2016 grâce à la nouvelle convention signée pour 5ans :

- Jachère Grand Gibier (maïs – Sorgho) : 13 ha engagés pour 9 contrats signés
- Jachère Fleurie petit gibier : 0.10 ha engagés pour 1 contrat signé

- Les Cultures à Gibier :

Cultures réalisées par les Sociétés de chasse, sur des parcelles non agricoles, dans le cadre d'un contrat avec la Fédération des Chasseurs. Les chasseurs sont libres du choix de leur couvert.

En 2016, les cultures à gibier ont représenté 33.26 ha engagés dans 24 contrats.

En 2016, la réalisation de ces couverts cynégétiques en faveur du petit et du grand gibier a été subventionnée à hauteur de 11.841,14 € par la FDCV.

- **Les actions de repeuplement des Sociétés de chasse :**

La commission a étudié plusieurs dossiers de demandes de subventions concernant des opérations de repeuplement faisans, perdrix et lapins de garenne.

5 GIC ont bénéficié de subventions pour une aide totale de 4.692,88 € :

- GIC de Darney :
 - Aménagement faisans de la Sté de Dombasle devant Darney : réalisation d'un éclosier, achat d'oiseaux de repeuplement et d'œufs, nourriture pour une aide de 2.060,24 €
- GIC de Dompaire :
 - Aménagement faisans de la Sté de Dommartin aux Bois : lâcher d'oiseaux, nourriture, piégeage pour un montant de 358,70 €
 - Aménagement faisans, lapins de garenne de la Sté de Girancourt : fin aménagement du fort militaire, entretien agrainoirs-abreuvoirs, repeuplement faisans, piégeage pour un montant de 1.036,59 €
- GIC de l'Etanchotte :
 - Aménagement faisans de la Sté de Beaufremont : repeuplement oiseaux, nourriture et agrainoirs, piégeage, test d'une plantation de miscanthus pour un montant de 396,90 €
- GIC de la Côte Virine :
 - Aménagement faisans de la Sté de Gigney : repeuplement oiseaux, nourriture et agrainoirs, piégeage pour un montant de 740,00 €
- GIC du Xaintois :
 - Poursuite des comptages lièvres sur le GIC : achat de phares pour un montant de 100,45 €

- **Les comptages Petit Gibier :**

La FDCV coordonne l'organisation des comptages Lièvres, au printemps et à l'automne : ils sont réalisés sur 15 GIC.

Les comptages au chant Coqs Faisans au printemps ont été abandonnés en 2016 sur la plupart des secteurs, suite à une chute des populations et à la complexité de mise en place.

- **Les prélèvements et la gestion du petit gibier :**

Le plan de gestion petit gibier a été adopté au printemps 2016 par l'Administration et mis en application sur l'ensemble du département pour la saison 2016/2017. Celui-ci définit des règles d'attribution et prévoit des dates d'ouverture fixes en fonction des espèces, ce qui permettra de ne plus avoir à rediscuter et justifier chaque année de l'ouverture de la chasse des espèces de petit gibier.

460 demandes ont été traitées en 2016 pour une attribution totale de :

- 1448 Lièvres
- 172 Lapins de Garenne
- 2823 Faisans
- 941 Perdrix Grises

- **Actions de communication :**

- **Les Rencontres St Hubert :**

Elles se sont déroulées le 1^{er} octobre 2016 à Beaufremont. 24 binômes maître – chien ont pu travailler lors de cette épreuve sur faisans. Nous remercions chaleureusement la Sté de chasse de Beaufremont et son président M. LESCOFFIER pour la mise à disposition de leur territoire à cette occasion.



COMMISSION ENVIRONNEMENT

Présidents de la Commission : Jean-Pierre BRIOT – Daniel VOILQUIN

Membres : Jean-Jacques CLAUDE, Paul CONREAUX, Corinne BARNET

Dans la continuité des années antérieures, la commission environnement a assisté et participé à plus d'une cinquantaine de réunions sur l'année. Cette contribution représente largement plus du double de journées de préparation et de restitution, soit au minimum 150 jours par an avec les réunions.

Cette commission prend de plus en plus d'ampleur et son rôle est fondamental dans la défense de la chasse et des chasseurs.

Les actions principales en 2016/2017 :

- **Les réserves naturelles et les sites NATURA 2000 :**

Les comités scientifiques des réserves naturelles se réunissent presque tous les ans. Elles sont au nombre de 6 sur le département : 4 réserves naturelles nationales et 2 réserves naturelles régionales :

- RNN du Massif du Grand Ventron : participation aux groupes de travail établissant les bilans et propositions d'actions pour la rédaction du nouveau de plan de gestion de la réserve prévu courant 2017.
- RNN de Machais : validation du nouveau plan de gestion et intégration des chasseurs locaux, à titre consultatif, dans le comité scientifique.
- RNN des Ballons Comtois : suivi de la mise en place des actions du plan de gestion.
- RNN du Tanet – Gazon du Faing : reconnaissance d'une situation d'équilibre forêt-gibier par le gestionnaire sur la réserve.
- RNR de la Tourbière des Charmes (Thiéfosse, Rupt/Moselle) : suivi des actions mises en place.
- RNR de la Vallée de la Moselle (de Charmes à Bayon(54) : suivi des actions mises en place.

Il en est de même sur les 21 sites NATURA 2000 qui possèdent tous leur document d'objectifs et dont la mise en application entraîne un certain nombre de réunions du Comité de Pilotage à des fréquences différentes selon les sites. Nous veillons à ce que l'aspect cynégétique et le rôle des chasseurs y soient scrupuleusement intégrés et préservés.

- **Le projet de Parc Naturel Régional sur la Vôge :**

Depuis 2010, l'association « Aux sources du Parc » travaille sur l'opportunité de création d'un Parc Naturel Régional sur le secteur situé à cheval sur les Vosges (quart sud-ouest), la Haute-Saône et la Haute-Marne.

Cette association, à laquelle la Fédération des Chasseurs est adhérente, a obtenu les accords de financement des 3 anciennes régions concernées pour réaliser le dossier d'étude d'opportunité de ce futur parc nommé « Parc Naturel Régional des Sources de Saône et Meuse ». Toutefois, avec le regroupement des régions, l'avenir de ce projet est un peu en suspens car la région Bourgogne – Franche Comté ne serait plus aussi favorable. La demande officielle d'agrément devrait être déposée courant 2017 aux deux régions.



- **Les Commissions Communales d'Aménagement Foncier :**

La FDCV poursuit ses interventions au niveau des aménagements fonciers agricoles et forestiers, correspondant ainsi au suivi d'une vingtaine de procédures au cours de l'année.

Pour rappel, l'aménagement foncier agricole et forestier consiste en un échange de parcelles permettant d'optimiser l'occupation des sols et leur exploitation tout en préservant les milieux naturels et leur intérêt écologique à l'échelle de la commune.

La FDCV siège en tant que personne qualifiée en matière de protection de la faune, de la flore, de la nature et des paysages. Nous utilisons ainsi nos connaissances et compétences environnementales et techniques pour sensibiliser et effectuer des propositions contribuant à la mise en valeur et à l'intégration de tous les enjeux cynégétiques, écologiques et patrimoniaux lors de la réalisation des projets d'aménagement.



- **La Loi d'Avenir et la FDCV :**

Depuis l'instauration de cette nouvelle loi, la FDCV est nommée membre à part entière dans deux commissions départementales :

- La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Elle est chargée d'étudier et de donner un avis sur toutes les procédures de zonage comme les PLU/PLUI et sur les demandes de permis de construire en dehors des zones d'habitat.
- La SAFER des Vosges : celle-ci procède à des transactions foncières de terrains agricoles, forestiers ou à valeur environnementale élevée. Elle émet des avis quant aux choix des différents acheteurs potentiels.

- **Les différents documents d'aménagement :**

La FDCV est associée à la rédaction de différents documents de gestion tels que les plans de paysages au niveau des communautés de communes, mais également les Trames vertes et bleues définies par les Pays, ou encore les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). La réalisation de ces documents permet de faire prendre conscience aux élus de la présence de leur patrimoine faunique, de l'intérêt de sa préservation et du maintien des grandes trajectoires d'échange entre les populations animales.

COMMISSION GRAND GIBIER

Président de la Commission : Jean-Pierre BRIOT

Membres : Tous les administrateurs.

La commission s'est réunie le 8 février 2017. Beaucoup d'énergie a été dépensée lors de la journée de préconcertation du 13 mars dernier avec les forestiers, pour l'élaboration des plans de chasse 2017/2018. A cette issue, certains massifs n'ont pas abouti à des accords.

- **Situation du Grand Gibier dans les Vosges en 2017 :**

Espèce Cerf (*Cervus elaphus*) :

Pour la saison 2016/2017, 2279 grands cervidés ont été attribués pour un prélèvement de 1537 soit 67%. Le constat départemental affiche une réalisation en progression (120 animaux en plus) à l'exception du massif 10 (46 animaux en moins). Pour le massif 8 (Rambervillers), cette hausse des prélèvements n'a fait qu'accentuer la baisse de la population dont la conséquence logique devrait être une baisse des attributions. Dans un climat de forte baisse des réalisations grands cervidés, le secteur du Donon se trouve dans une situation catastrophique. Pour rappel, en Mai 2016, sous la volonté et la pression du Préfet de région, et après une forte résistance des chasseurs, l'attribution du sous massif 10A fut fixée à 291 bracelets (55 animaux de plus). Résultat final, seulement 132 animaux sont prélevés soit 45%. Le tir des biches et des faons est le plus problématique (respectivement 40% et 35% de réalisation). Cette décision purement administrative ne reflète absolument pas la réalité du terrain et il conviendra rapidement de redresser la situation dès la saison 2017/2018 en abaissant considérablement les attributions Cerfs, Biches et Faons pour ne pas voir s'effondrer intégralement cette population historique du massif vosgien.

Espèce Chevreuil (*Capreolus capreolus*) :

Avec des prélèvements toujours plus bas depuis plus de 10 ans, ce signalement inquiétant de la situation du chevreuil reste constant et préoccupant depuis 2009/2010. Dix massifs reflètent ce constat de baisse des prélèvements, dont le massif 9 particulièrement touché avec moins de 70% de réalisation. Lorsque l'on s'intéresse plus en détail aux périodes des prélèvements, on constate qu'ils augmentent fortement au cours des mois de janvier et février. Nous pouvons supposer que ces chiffres des prélèvements de fin de saison, parfois excessifs, conduisent à un taux de réalisation plus important.

Le chevreuil est donc dans une situation critique qu'il convient de corriger rapidement pour les saisons prochaines au niveau des orientations de gestion adoptées, à savoir une réduction des attributions et privilégier le tir des chevillards sans pour autant dépasser la proportion d'un tiers des prélèvements. La dynamique de reproduction du chevreuil est faible et influencée par de nombreux facteurs. Il faudra donc maintenir des efforts de gestion pour conforter les populations.

Espèce Sanglier (*Sus scrofa*) :

Cette saison conforte les résultats de l'an dernier avec une réalisation de 8600 sangliers. Cette stabilisation des prélèvements est cependant contrastée pour le massif 9 et les quatre massifs de montagne où une baisse significative est observée (différence de 400 animaux). Cette année, 1949 bracelets ont été octroyés en attribution supplémentaire (remplacement tir d'été et complémentaire). Globalement, les sociétés de chasse ont sollicité moins d'attributions au cours de la saison sauf pour les massifs 8, 6 et 5.

De nombreuses naissances ont eu lieu tout au long de la période estivale et automnale, générant ainsi des sangliers présents sur le terrain qui n'ont pu être prélevés qu'en fin de saison. Les dégâts agricoles (surtout prairies) s'orientent fortement vers une hausse pour cette année, la tendance de la population de sanglier devrait suivre ce même parcours. Cela implique que des mesures de prévention efficaces devront être mises en œuvre dès la fermeture de la chasse, de même, la chasse à l'affût au 1^{er} juin devra être activement pratiquée.



Espèce Chamois (*Rupicapra rupicapra*) :

Cette saison s'est caractérisée par une forte augmentation des attributions. Pour la 1^{ère} fois, les réalisations ont diminué avec un prélèvement de 100 animaux soit 67 %. A ce stade, il est difficile de diagnostiquer une diminution de la population avec une seule année de baisse des prélèvements. En revanche, nous pouvons tenir compte de la particularité de cette saison concernant les possibilités d'approche de l'animal, notamment dues à un temps très lumineux et sec en fin d'année 2016 rendant la chasse silencieuse extrêmement difficile. Nous émettons une certaine vigilance à suivre pour cette espèce fragile et emblématique de nos espaces de montagne. La prochaine campagne nous permettra d'affiner la tendance d'évolution de cette population et la logique voudrait que le niveau d'attribution de chamois pour la saison 2017/2018 reste stable.

- **Nouvelle réglementation concernant l'équilibre Faune-Flore :**

Le 13/10/2014, la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) a défini les futures orientations concernant la filière Bois en France, notamment, pour chaque région, un Plan Régional Forêt Bois (PRFB) dicté par la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB). La CRFB est composée de 37 membres dont un seul représentant des chasseurs... Elle est en charge de l'élaboration du PRFB et la loi LAAAF oblige que nos SDGC soient compatibles. Notre unique représentant devra être solide pour défendre nos intérêts face aux 36 autres membres.

En complément, il existe un Comité Régional Paritaire Sylvo-Cynégétique (CRPSC) composé de 10 membres auquel siégeront au maximum 5 chasseurs. Le CRPSC correspond à l'unique clé de voûte à exploiter pour les chasseurs et pour la gestion de l'équilibre forêt/gibier car elle a un pouvoir de proposition pour la CRFB. Vous comprendrez qu'il faudra être vigilant face aux nouvelles idées/contraintes qui seront évoquées et décidées dans ces commissions...

- **L'étude historique, sociologique et génétique du Cerf dans le Massif Vosgien :**

Pour rappel, son objectif est de comparer dans le temps l'utilisation de la forêt et la présence du Cerf à l'échelle du Massif Vosgien (3 régions et 7 départements). Un volet génétique permet de connaître l'origine de nos cervidés depuis le paléolithique et de déterminer leur nourriture de l'époque afin de reconstituer le milieu dans lequel ils évoluaient.

La présentation des résultats a eu lieu publiquement le 24 juin 2016 à Mundolsheim (67). Une des principales conclusions à retenir est que le Cerf représente le dernier animal préhistorique encore vivant à l'heure actuelle, il est donc incontestable qu'il faut tout mettre en œuvre pour préserver son avenir.

- **Stratégie concernant la gestion du cerf dans le département :**

La Commission a défini, par grands secteurs, les propositions d'attribution pour les prochaines commissions préfectorales. Pour les massifs de Rambervillers et du Donon, la baisse de la population a été affirmée et il convient de diminuer les attributions. Pour les zones où la population est en légère hausse, il est décidé d'accompagner cette tendance au travers des attributions afin de conserver un équilibre forêt/gibier.

Enfin, dans les cas d'attribution très importante fixée par la Commission Préfectorale, il est déconseillé aux chasseurs d'augmenter fortement la pression de chasse pour mieux réaliser. Un tel comportement d'hyperactivité cynégétique entraînerait une méfiance plus forte des biches meneuses et rendrait les prélèvements plus difficiles et plus aléatoires. De plus, une pression de chasse intensifiée va amplifier fortement le dérangement, les déplacements des animaux et augmenter la dépense énergétique et le stress des cervidés. Ces 2 facteurs cumulés, induisant une forte hausse de la consommation alimentaire, pourraient multiplier les dégâts par 2 voire 3 ou 4, ce qui ne réglerait pas le problème de l'équilibre forêt/gibier recherché. Dans ces secteurs, pratiquez donc une chasse calme et raisonnée beaucoup plus performante.

- **Situation du Loup :**

Le loup se maintient à la fois dans l'Ouest et dans la montagne (massifs 12 et 13) où nous avons remarqué un décantonnement des cervidés de fin novembre à fin décembre (secteur Valtin, Haute Meurthe). Sur l'Ouest, la pression réalisée sur les ovins a conduit le Préfet à prendre un arrêté de tir de prélèvement pour un individu.

BILAN DEPARTEMENTAL – ATTRIBUTIONS/REALISATIONS

			CERF 2016/2017												CHAMOIS (ISI)			
Sous massifs	Forêts	Totale	Attr/100 ha	att.cerf.	réal.cerf.	Taux réal.	Cerfs mâles			Biches			Faons			isi_att	isi_rea	Taux réal.
							Attr.	Réal.	Taux réal.	Attr.	Réal.	Taux réal.	Attr.	Réal.	Taux réal.			
1A	2 235	3 454	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1B	8 567	12 137	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1C	1 189	1 899	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1D	6 553	13 962	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1E	5 272	1 015	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1F	1 530	5 479	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1G	2 849	6 318	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1H	2 038	3 665	0,0	14	4	29%	2	1	50%	4	1	25%	8	2	25%	0	0	
somme 1	30 233	47 929	0,7	14	4	29%	2	1	50%	4	1	25%	8	2	25%	0	0	
2A	5 266	10 797	0,0	1	0	0%	0	0		0	0		1	0	0%	0	0	
2B	4 510	8 405	0,1	4	2	50%	1	1	100%	0	0		3	1	33%	0	0	
2C	3 482	5 576	0,1	2	0	0%	0	0		0	0		2	0	0%	0	0	
2D	1 882	7 606	0,1	1	0	0%	0	0		0	0		1	0	0%	0	0	
somme 2	15 140	32 384	0,1	8	2	25%	1	1	100%	0	0		7	1	14%	0	0	
3A	1 511	8 333	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3B	623	3 557	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3C	2 260	6 559	0,3	6	4	67%	1	1	100%	1	1	100%	4	2	50%	0	0	
3D	2 140	6 586	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3E	1 973	4 497	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3F	1 481	3 288	0,3	5	1	20%	1	1	100%	1	0	0%	3	0	0%	0	0	
3G	3 549	7 719	0,6	22	18	82%	4	4	100%	9	6	67%	9	8	89%	0	0	
somme 3	13 537	40 539	0,2	33	23	70%	6	6	100%	11	7	64%	16	10	63%	0	0	
4A	1 837	5 350	0,4	8	6	75%	2	2	100%	3	2	67%	3	2	67%	0	0	
4B	1 663	6 094	0,2	4	2	50%	1	1	100%	1	0	0%	2	1	50%	0	0	
4C	1 018	4 280	0,1	1	0	0%	0	0		0	0		1	0	0%	0	0	
4D	1 605	3 211	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
4E	4 403	7 324	0,1	6	6	100%	1	1	100%	1	1	100%	4	4	100%	0	0	
somme 4	10 326	26 259	0,2	19	14	74%	4	4	100%	5	3	60%	10	7	70%	0	0	
5A	8 363	14 401	0,2	16	11	69%	3	2	67%	3	2	67%	10	7	70%	0	0	
5B	11 018	17 687	0,4	40	28	70%	12	12	100%	12	5	42%	16	11	69%	0	0	
5C	3 367	6 398	0,7	22	17	77%	5	5	100%	6	3	50%	11	9	82%	0	0	
5D	2 319	5 021	0,5	12	7	58%	3	3	100%	4	2	50%	5	2	40%	0	0	
5E	3 228	4 755	1,5	49	43	88%	13	11	85%	15	14	93%	21	18	86%	0	0	
5F	2 524	4 874	0,4	10	6	60%	3	3	100%	2	1	50%	5	2	40%	0	0	
somme 5	30 819	53 136	0,5	149	112	75%	39	36	92%	42	27	64%	68	49	72%	0	0	
6A	4 648	10 441	0,2	11	6	55%	3	2	67%	3	2	67%	5	2	40%	0	0	
6B	4 631	5 957	0,0	2	1	50%	1	1	100%	0	0		1	0	0%	0	0	
6C	5 693	8 391	0,0	1	0	0%	1	0	0%	0	0		0	0		0	0	
somme 6	14 972	24 789	0,1	14	7	50%	5	3	60%	3	2	67%	6	2	33%	0	0	
7A	6 455	9 840	0,2	13	6	46%	4	3	75%	3	1	33%	6	2	33%	0	0	
7B	4 946	6 733	0,0	2	1	50%	0	0		1	1	100%	1	0	0%	0	0	
somme 7	11 401	16 573	0,1	15	7	47%	4	3	75%	4	2	50%	7	2	29%	0	0	
8A	7 046	11 462	1,2	84	60	71%	30	27	90%	26	14	54%	28	19	68%	0	0	
8B	1 977	5 588	3,5	70	38	54%	13	11	85%	27	14	52%	30	13	43%	0	0	
8C	1 829	4 312	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
8D	7 829	11 916	6,3	494	368	74%	85	74	87%	203	149	73%	206	145	70%	0	0	
somme 8	18 681	33 278	3,5	648	466	72%	128	112	88%	256	177	69%	264	177	67%	0	0	
9A	7 666	9 735	0,1	11	7	64%	3	3	100%	3	1	33%	5	3	60%	0	0	
9B	20 532	24 203	0,2	45	26	58%	7	7	100%	20	11	55%	18	8	44%	0	0	
somme 9	28 198	33 938	0,2	56	33	59%	10	10	100%	23	12	52%	23	11	48%	0	0	
10A	13 405	14 360	2,2	291	132	45%	57	44	77%	121	49	40%	113	39	35%	0	0	
10B	11 527	14 735	0,4	47	18	38%	6	6	100%	20	7	35%	21	5	24%	0	0	
somme 10	24 932	29 095	1,4	338	150	44%	63	50	79%	141	56	40%	134	44	33%	0	0	
11A	4 537	5 494	1,0	45	34	76%	8	7	88%	19	15	79%	18	12	67%	0	0	
11B	3 482	4 423	3,8	134	114	85%	28	25	89%	52	42	81%	54	47	87%	0	0	
11C	4 060	6 694	1,2	47	30	64%	9	9	100%	18	13	72%	20	8	40%	0	0	
somme 11	12 079	16 611	1,9	226	178	79%	45	41	91%	89	70	79%	92	67	73%	0	0	
12A	11 238	15 735	1,1	122	101	83%	27	25	93%	46	36	78%	49	40	82%	8	7	88%
12B	11 174	11 776	2,8	315	232	74%	64	53	83%	125	88	70%	126	91	72%	37	31	84%
12C	3 042	5 411	0,3	9	8	89%	2	2	100%	3	3	100%	4	3	75%	0	0	
somme 12	25 454	32 922	1,8	446	341	76%	93	80	86%	174	127	73%	179	134	75%	45	38	84%
13A	7 423	8 871	0,1	5	5	100%	2	2	100%	1	1	100%	2	2	100%	0	0	
13B	3 699	4 017	1,0	37	24	65%	6	6	100%	16	8	50%	15	10	67%	1	1	100%
13C	2 434	2 989	2,2	54	31	57%	11	11	100%	21	10	48%	22	10	45%	1	0	0%
13D	6 870	8 988	2,3	156	115	74%	32	30	94%	62	42	68%	62	43	69%	34	16	47%
13E	3 302	4 378	0,4	13	4	31%	4	4	100%	3	0	0%	6	0	0%	4	1	25%
13F	3 893	4 568	0,3	10	2	20%	2	2	100%	3	0	0%	5	0	0%	60	44	73%
13G	9 173	11 691	0,4	38	19	50%	7	7	100%	13	8	62%	18	4	22%	4	0	0%
somme 13	36 794	45 502	0,9	313	200	64%	64	62	97%	119	69	58%	130	69	53%	104	62	60%
Bilan départemental	272 666	432 955	0,8	2279	1537	67%	464	409	88%	871	553	63%	944	575	61%	149	100	67%

PAR SOUS-MASSIFS CYNETIQUES

CHEVREUIL 2016/2017										SANGLIER 2016/2017				
Attr/100 ha	TOTAL (y compris CHI)			Brocards			Chevrettes			Attr/100 ha	SANGLIER (SAI)			
	att.chevr.	réal.chevr.	Taux réal.	chm_att	chm_rea	Taux réal.	chf_att	chf_rea	Taux réal.		sai_attcum	dont Att sup.	sai_rea	Taux réal.
6,0	135	110	81%	66	53	80%	69	57	83%	7,2	161	28	126	78%
4,5	382	256	67%	194	134	69%	185	120	65%	8,4	719	116	583	81%
5,9	70	57	81%	36	31	86%	33	25	76%	9,2	109	9	96	88%
4,9	324	268	83%	163	129	79%	157	138	88%	6,9	452	82	376	83%
5,0	263	213	81%	131	105	80%	125	105	84%	6,7	354	31	264	75%
10,1	154	147	95%	78	75	96%	75	71	95%	9,5	145	30	95	66%
6,0	171	133	78%	87	65	75%	81	65	80%	11,4	325	83	254	78%
5,3	109	91	83%	56	45	80%	53	46	87%	9,6	196	1	126	64%
5,3	1608	1275	79%	811	637	79%	778	627	81%	8,1	2461	380	1920	78%
4,8	254	218	86%	129	111	86%	117	101	86%	3,5	183	36	127	69%
5,4	243	211	87%	123	109	89%	114	97	85%	3,7	167	29	111	66%
6,2	217	163	75%	109	90	83%	107	72	67%	5,1	179	39	139	78%
6,7	127	102	80%	64	50	78%	60	51	85%	5,8	109	10	68	62%
5,6	841	694	83%	425	360	85%	398	321	81%	4,2	638	114	445	70%
9,7	146	129	88%	79	65	82%	67	64	96%	3,6	54	3	24	44%
12,5	78	65	83%	40	35	88%	38	30	79%	6,9	43	5	26	60%
6,8	154	119	77%	79	60	76%	73	57	78%	8,5	192	28	125	65%
7,9	168	130	77%	83	66	80%	80	62	78%	8,6	184	14	113	61%
6,0	119	97	82%	59	46	78%	58	49	84%	8,1	159	5	125	79%
7,4	110	83	75%	55	42	76%	53	39	74%	7,4	110	26	62	56%
8,1	289	216	75%	149	111	74%	138	104	75%	10,3	367	102	236	64%
7,9	1064	839	79%	544	425	78%	507	405	80%	8,2	1109	183	711	64%
7,8	144	124	86%	72	59	82%	69	62	90%	9,4	173	46	124	72%
8,2	136	110	81%	68	53	78%	66	55	83%	11,8	197	33	132	67%
8,3	84	75	89%	42	38	90%	41	36	88%	2,9	30	2	16	53%
6,0	97	82	85%	50	42	84%	46	39	85%	3,1	50	9	22	44%
4,7	202	154	76%	103	77	75%	99	77	78%	3,1	135	22	101	75%
6,4	663	545	82%	335	269	80%	321	269	84%	5,6	585	112	395	68%
4,0	336	270	80%	173	138	80%	156	127	81%	4,5	378	57	268	71%
3,9	425	343	81%	215	172	80%	203	166	82%	6,2	680	89	528	78%
3,7	123	95	77%	62	46	74%	60	49	82%	4,0	135	25	89	66%
4,9	114	96	84%	57	47	82%	55	47	85%	3,7	85	16	52	61%
5,0	161	120	75%	81	57	70%	77	61	79%	4,2	134	38	89	66%
4,1	104	80	77%	54	38	70%	49	42	86%	2,9	73	21	37	51%
4,1	1263	1004	79%	642	498	78%	600	492	82%	4,8	1485	246	1063	72%
4,7	219	199	91%	110	98	89%	109	101	93%	3,8	177	34	118	67%
3,6	165	137	83%	83	69	83%	81	67	83%	3,7	170	57	133	78%
2,8	159	125	79%	80	58	73%	78	66	85%	1,2	67	13	44	66%
3,6	543	461	85%	273	225	82%	268	234	87%	2,8	414	104	295	71%
3,7	238	183	77%	119	92	77%	117	90	77%	3,6	230	44	181	79%
4,4	218	180	83%	114	92	81%	103	87	84%	3,6	176	19	130	74%
4,0	456	363	80%	233	184	79%	220	177	80%	3,6	406	63	311	77%
4,2	293	229	78%	149	123	83%	142	105	74%	9,5	668	163	567	85%
6,6	130	88	68%	67	46	69%	63	42	67%	8,6	170	19	121	71%
8,0	146	119	82%	75	59	79%	71	60	85%	7,1	129	15	69	53%
4,7	366	264	72%	188	145	77%	175	118	67%	12,0	937	213	798	85%
5,0	935	700	75%	479	373	78%	451	325	72%	10,2	1904	410	1555	82%
4,0	306	199	65%	151	101	67%	151	97	64%	5,0	386	50	237	61%
3,1	631	414	66%	321	222	69%	309	192	62%	3,9	799	142	507	63%
3,3	937	613	65%	472	323	68%	460	289	63%	4,2	1185	192	744	63%
2,3	314	179	57%	156	92	59%	157	87	55%	2,0	262	22	134	51%
5,5	633	488	77%	314	241	77%	315	245	78%	3,5	398	23	241	61%
3,8	947	667	70%	470	333	71%	472	332	70%	2,6	660	45	375	57%
5,5	250	175	70%	124	93	75%	126	82	65%	4,0	183	5	97	53%
3,5	121	87	72%	59	44	75%	62	43	69%	3,4	120	5	58	48%
4,6	187	145	78%	91	69	76%	94	74	79%	3,0	123	5	93	76%
4,6	558	407	73%	274	206	75%	282	199	71%	3,5	426	15	248	58%
3,4	385	306	79%	194	162	84%	189	142	75%	2,6	289	35	188	65%
2,4	266	145		131	71	54%	132	71	54%	1,4	160	10	89	56%
4,7	144	114	79%	71	55	77%	72	59	82%	2,7	83	6	32	39%
3,1	795	565	71%	396	288	73%	393	272	69%	2,1	532	51	309	58%
3,0	220	172	78%	113	87	77%	107	85	79%	1,7	124	6	64	52%
3,1	115	82	71%	58	42	72%	57	40	70%	1,4	51	14	22	43%
4,3	105	91	87%	53	48	91%	52	43	83%	1,6	40	1	10	25%
1,6	113	93	82%	57	48	84%	56	45	80%	1,1	78	10	50	64%
2,8	94	71	76%	47	34	72%	47	37	79%	1,0	32	0	11	34%
3,0	118	80	68%	60	41	68%	58	39	67%	1,3	50	2	19	38%
3,6	330	285	86%	165	144	87%	164	140	85%	1,1	101	11	53	52%
3,0	1095	874	80%	553	444	80%	541	429	79%	1,3	476	44	229	48%
4,3	11705	9007	77%	5907	4565	77%	5691	4371	77%	4,5	12271	1949	8600	70%

COMMISSION DEGATS DE GIBIER

Présidents de la Commission : Gérard MATHIEU - Paul CONREAUX
Membres : Tous les Administrateurs, Xavier MASSOTTE, Nicolas BRETON



Pour rappel, les principales missions de cette commission sont :

- La gestion et l'étude des dégâts par espèce,
- L'étude des demandes et des projets de protection des cultures,
- L'encadrement des estimateurs départementaux.

En 2016, en dehors des cas ponctuels, la Commission s'est réunie 2 fois :

→ Le 25 avril, trois points principaux ont été abordés :

- L'analyse des dégâts et des projections ainsi qu'un bilan des secteurs touchés par les dégâts de semis de maïs et une analyse des améliorations à apporter aux protections sur ces secteurs.
- Le rappel sur le fonctionnement de mise à disposition du matériel de protection :
 - ▶ demande spécifique hors cadre habituel (clôture linéaire fixe, clôture cervidés, ...) : ces dernières doivent être adressées par écrit à la FDCV accompagnées des plans, devis et autres éléments nécessaires à l'analyse. Les dossiers seront étudiés par la Commission Dégâts et le Président du GIC concerné y sera convié.
 - ▶ demande classique : signature de l'accord local par les chasseurs et l'exploitant agricole puis transmission à la FDCV avec obligation de cotiser au Contrat de Services et d'adhérer au GIC. Après étude et analyse par le Service Technique, les avis du GIC, de l'Administrateur du secteur et des deux Présidents de la Commission Dégâts sont recueillis. Si les conditions sont remplies et les avis favorables, le matériel est mis à disposition des demandeurs.
- L'étude de 2 demandes de protections fixes concernant des prairies :
 - ▶ À Saulcy sur Meurthe, chez Mme HOUDOT Julie, concernant un parc à mouton de 7Ha enclavé entre une friche industrielle (carrière), une voie de chemin de fer et la voie express. Cette demande a reçu un avis défavorable en l'état mais une solution alternative avec clôture électrique a été proposée à l'exploitante. Cette dernière a refusé les protections proposées.
 - ▶ À Midrevaux, chez M. DAMERVAL Bruno, concernant une prairie de 8Ha enclavée en forêt pour laquelle, tous les ans, de très gros dégâts sont indemnisés. Ce dossier a reçu un avis favorable de la part de la Commission. Le projet est en cours d'étude avec l'exploitant.

→ Le 12 octobre, cinq principaux points ont été abordés :

- L'analyse des dégâts et des projections ainsi qu'un bilan des secteurs touchés par les dégâts sur récolte maïs, avec pour objectif la sensibilisation des Stés de chasse en ce début de saison.
- La présentation et l'étude du dossier de dégâts de l'EARL DES VERRIERES à Hadigny les Verrières, exploitation très fortement impactée par les dégâts de grands cervidés, principalement sur ses récoltes de maïs ensilage.
- L'étude, suite à un CSL, d'une demande de mise à disposition de clôture spécifique pour la protection d'un ressemis de prairie sur Hadigny les Verrières, chez M. MAILLARD Vincent. La Commission a émis, exceptionnellement, un avis favorable pour la mise à disposition de matériel avec une convention spécifique. L'agriculteur a refusé la signature de la convention.
- L'étude des différents CSL ayant été réunis depuis la dernière Commission Dégâts et le rappel concernant les décisions prises lors des CSL (fourniture clôtures, augmentation d'attribution,...). Le CSL est force de proposition et non de décision, les propositions peuvent être validées et appliquées ou non par la suite par les différents organismes concernés.
- Bilan 2^{ème} année Convention Subvention Entretien des Clôtures de Protection des Cultures de Maïs, la Commission a étudié les Conventions enregistrées et les surfaces engagées. Cette dernière a proposé la reconduction du taux de 10€/Ha pour validation par le Conseil d'Administration.

En dehors de la Commission « classique », plusieurs groupes de travail se sont réunis durant l'année :

- En juillet : un groupe de travail composé des responsables juridiques et financiers de la FDCV a étudié un projet de contentieux devant le tribunal d'instance concernant l'interprétation des seuils d'indemnisation. Vous retrouverez le dossier plus en détail dans un point ci-dessous concernant la réglementation.
- A notre demande, l'Administration a souhaité définir une méthodologie claire de classement « commune nuisible » relatif au Sanglier et a missionné la FDCV pour formuler une proposition. Les Commissions Dégâts et Grand Gibier se sont donc penchées sur la question afin d'émettre une méthode technique et cohérente avec la réalité du terrain et les possibilités réglementaires d'action via ce classement, ne se limitant pas simplement à classer un nombre de communes. La Commission Préfectorale devra étudier notre proposition.

- **La Nouvelle réglementation Nationale :**

Depuis le 1^{er} janvier 2014 et la mise en application du nouveau décret concernant l'indemnisation des dégâts de gibier, paru le 23 décembre 2013, nous avons décidé d'appliquer à la lettre les modifications apportées et notamment l'envoi de factures aux agriculteurs dont le dossier est inférieur aux seuils d'indemnisation.

En 3 ans, ce sont plus de 800 factures qui ont été envoyées, en recommandé avec accusé de réception. Le montant moyen des factures était de 50 € et le montant moyen des dégâts non indemnisés de 100 €.

Cette application de la réglementation, largement contestée par les exploitants agricoles, a amené la Formation Spécialisée Dégâts de Gibier de la CDCFS à étudier une cinquantaine de recours. L'Administration et le monde agricole vosgien n'ont pas la même interprétation que les chasseurs concernant l'application des seuils d'indemnisation notamment pour celui des 3% applicables aux seules surfaces détruites (pertes de récoltes). Ainsi, nous avons été contraints de déposer 19 recours concernant 22 dossiers devant la Commission Nationale d'Indemnisation (CNI). Cette dernière a validé les décisions de la Formation Spécialisée soit l'application des 3% aux remises en état.

La réglementation nous permettant de déposer un recours devant les tribunaux, contre les décisions de la CNI, nous avons, avec le soutien de la FNC, monté un dossier et attaqué les décisions concernant un dossier de dégâts représentatif des différentes applications des seuils d'indemnisation.

Le dossier, ouvert en septembre 2016 devant le Tribunal d'Instance d'Epinal, devrait être jugé courant 2017. La décision du jugement est très attendue par l'ensemble des Fédérations des Chasseurs car elle fera jurisprudence en la matière.

- **Les Estimateurs :**

Au cours de la saison passée, nous avons réuni à 3 reprises les estimateurs départementaux de dégâts de gibier afin de les tenir informés de l'évolution de la réglementation et d'établir un bilan des différents problèmes rencontrés sur le terrain. Ces difficultés sont évidemment liées aux dégâts de grand gibier, mais elles peuvent aussi concerner d'autres espèces comme le blaireau ou les corvidés, les protections des semis ou des récoltes et l'implication des chasseurs ou des agriculteurs dans la lutte contre les dégâts. Toutes ces données nous permettent d'informer rapidement les GIC ou les Stés de Chasse concernés pour intervenir efficacement sur le terrain. A noter aussi l'investissement considérable des estimateurs dans la remontée des déclarations de dégâts « nuisibles » que nous remercions à nouveau.

- **La Formation Spécialisée Dégâts de Gibier :**

Tous les dossiers, pour lesquels les exploitants déposent des réclamations ou pour lesquels la FDCV souhaite appliquer un abattement supplémentaire, sont toujours étudiés par la Formation Spécialisée de la CDCFS.

Cette dernière s'est réunie trois fois en 2016, sur convocation de l'Administration, afin d'étudier et de valider, ou non, les abattements ou les recours déposés.

C'est cette même Formation qui fixe les barèmes départementaux d'indemnisation pour l'année en cours, à l'intérieur de fourchettes nationales établies à partir des prix du marché. En 2016, ces derniers ont augmenté en moyenne de 15% pour les pertes de récolte maïs, se sont maintenus pour les pertes de récolte céréales et prairie et ont diminué en moyenne de 5% pour les remises en état par rapport à 2015.

A l'heure actuelle, suite au désaccord concernant l'application des seuils d'indemnisation, la Formation Spécialisée est régulièrement amenée à étudier de nouveaux recours déposés par les exploitants agricoles. Cette situation perdurera tant que le jugement cité dans le point sur la réglementation ci-dessus ne sera pas rendu...

COMMISSION ACTIONS ET COMMUNICATION

Président de la Commission : Jean-Claude BAHU

Membres : Jean-Jacques CLAUDE, Damien DURAND, Frédéric GENTY, Frédéric TISSIER, François GEHIN (GIC Moselle-Moselotte), Corinne BARNET, Laurent LALVEE

La Fédération multiplie ses actions en faveur de la sensibilisation cynégétique et environnementale grâce à un grand nombre d'animations ou de participations. Pour 2016/2017, voici les actions menées :

- L'opération Tignécourt qui a rencontré un grand succès avec ces formations dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département et l'ONF. Nous remercions vivement M. DURAND et les agents de terrain de la FDCV, de l'ONF et l'ONCFS pour la bonne organisation des différentes journées. 3 sessions de se sont déroulées avec 1 journée dédiée à la réglementation cynégétique, la sécurité et les notions forestières et une 2^{ème} journée dédiées à la chasse. En complément, afin de contribuer à la réalisation des plans de tirs, 3 journées de chasse ont été organisées avec des associations spécialisées et les bénévoles de la FDCV.
- L'invitation de 13 jeunes permis à un stage de perfectionnement très apprécié à l'institut François Sommer dans les Ardennes.
- La réalisation de l'exposition annuelle des trophées de cerfs, chamois et brocards d'été qui permet de recevoir 200 enfants des écoles primaires de Thaon.
- L'utilisation de notre Mobil'Faune 88 avec de nombreuses interventions pédagogiques (écoles et grand public).
- Le lancement de la Chasse à 0€, opération de communication de grande ampleur offrant la possibilité de chasser gratuitement la première année.

Sur les traces du Mobil'Faune88 :

Depuis son inauguration en mars 2016, plus de 700 enfants ont pu découvrir, via une animation : notre Mobil'Faune et l'affluence ne se tarie pas, c'est très satisfaisant mais cela a pour conséquence des délais de réservation de plus en plus longs.

Cette sensibilisation ne s'est pas limitée aux scolaires car le grand public a bénéficié des différentes facettes de notre outil de communication sur plusieurs manifestations, notamment lors de la Fête de la biodiversité d'Epinal ou le rassemblement des sports de nature à Xonrupt, mais également lors de Foire régionale à Metz sur le thème de la chasse.

A cela, il faut ajouter toutes les autres sorties du Mobil'Faune88 lors des manifestations locales auxquelles les Stés de chasse participent comme à Doncières pour une marche gourmande, à Oelleville pour un centre aéré ou lors du Festival de la voie verte à Celles/Plaine.



La qualité pédagogique de notre remorque a été plébiscitée lors des Trophées du Développement Durable par le Département des Vosges. Elle a obtenu la plus haute distinction dans le domaine de la biodiversité : le trophée. Cette distinction nous montre le choix légitime et visionnaire d'investir dans cette vitrine de la Faune Vosgienne.

L'intérêt de ce support est son côté modulable et évolutif. De nouveaux outils vont encore voir le jour avec un jeu sur les appeaux et le cycle des bois du cerf.

Pour cette saison, la FDCV s'est déjà engagée à participer à diverses manifestations comme « Les Sylviades » à Luvigny ou la Fête de la Biodiversité à Epinal.

La Chasse à 0€, opération pour l'avenir !



Conscient de la baisse incontestable du nombre de chasseurs, la FDCV souhaite enrayer ce constat en recrutant de nouveaux chasseurs. A l'instar de plusieurs départements comme la Haute-Vienne qui en est à l'origine, la FDCV a décidé de déclencher, en 2017, son plus gros projet porté à ce jour : l'opération « LA CHASSE A 0€ » ! L'objectif de cette opération est d'inciter les curieux ou les intéressés, féminins et masculins de toutes générations, à franchir le pas en proposant un accès gratuit à la chasse pour leur première saison.

Un budget de près de 100 000€ est consacré par la FDCV pour proposer l'offre la plus complète possible comprenant :

- L'inscription à l'examen du permis de chasser ;
- Le DVD « L'examen du permis de chasser, les exercices pratiques et la sécurité à la chasse »
- Les formations théorique et pratique pour réussir l'examen du permis de chasser ;
- La validation nationale annuelle du permis de chasser ;
- L'assurance responsabilité civile du nouveau chasseur ;
- L'abonnement annuel à la revue « Chasseurs de l'Est » ;
- L'accès à un ou plusieurs territoires de chasse ;
- Des bons plans pour l'équipement matériel du nouveau chasseur.

Grâce à cette formule, la FDCV espère susciter un fort engouement auprès des curieux afin d'atteindre un objectif de 400 candidats. Pour assurer au mieux ce résultat, l'ensemble des personnels de la Fédération est mobilisé dans l'organisation tant administrative que technique.

Pour compléter cette offre, de généreux sponsors et partenaires proposent des avantages promotionnels ou des cadeaux. Tous ces gestes vont permettre aux nouveaux chasseurs de s'équiper au mieux et à coût préférentiel, cette condition est importante pour la réussite de notre opération et nous tenons donc à remercier chaleureusement toutes les structures qui se sont associées à nos côtés !

Vers une évolution du site internet fédéral :

La commission Animation travaille également à la refonte du site Internet de votre FDCV. Plusieurs devis ont été collectés et un groupe de travail spécifique va déterminer le choix du prestataire et définir un cahier des charges précis prenant en compte les attentes des différents utilisateurs. Nous avons le souhait d'aboutir à un produit final accueillant, pratique, ergonomique et interactif.

Un nouveau support de communication :

Pour 2017, nous avons conçu des pochettes plastiques permettant de ranger vos permis de chasser. Nous en avons commandé 10.000 exemplaires qui seront diffusés à l'ensemble des chasseurs avec leur validation annuelle. En avant-première, ce nouvel étui vous a été distribué dès votre arrivée à l'AG !

SÉCURITÉ DE TIR

Traque

Zones de tir autorisées

300

Service Terrain de la FDCV

- Responsable : Vincent CARVET 06.45.87.86.13
- Secteur Est : Alexandre BELLO 06.83.58.26.78
- Secteur Ouest : Maxime LABEDE 06.88.31.88.23

Nombres d'urgence :

- SAMU : 15
- GENDARMERIE : 17
- POMPIERS : 18 ou 112

Banque Kolb

ASSURANCES MOREL et CORNÉ
1 Place des Pains
78000 LES THOUËRES - 0110
CARVENDE VONGES
www.assurancesmorel.com
04.80.38.31.32 77

ARMURERIE BARRAS
152 Rue des Lefèvres
88 800 Vittel
Tel : 03 29 68 24 25

Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges

DECATHLON

11 Rue de la République - 88000 Vittel - 03 29 31 16 74
88001 SPINAL-CARREY 5

COMMISSION ANTIBRACONNAGE

Président de la Commission : Romain NAPPE

Membres : Francis BEGIN, Damien DURAND, Frédéric GENTY, Denis VAUTRIN, Michel LEBOUBE (ADGCP88), Vincent CANIVET et 2 Louvetiers (Claude GIGNEY, Jean-Louis NAVARRO)

L'année 2016 a été marquée par la démission du Président de la commission, Jean-Paul GERARD, qui a été remplacé par Romain NAPPE (administrateur du secteur de Bains Les Bains).

Le service terrain de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges a également connu des changements. L'ancien responsable de ce service, Denis BRETON, a pris sa retraite en juillet et a été remplacé par Vincent CANIVET. Aussi, un nouvel agent de développement, Maxime LABEDIE, a été embauché en juin 2016 pour s'occuper du secteur ouest du département.

L'activité du service terrain a donc été impactée par ces modifications. En effet, le nouvel agent n'a été assermenté qu'en 2017, donc les missions de police n'ont été assurées qu'à deux agents les six derniers mois de l'année.

➤ **Bilan des actions de terrain des Agents de Développement en 2016 :**

- Surveillances de nuit : 23 sorties ont été effectuées en collaboration avec l'ONCFS, les Louvetiers et les Gardes-Chasse Particuliers ;
- Opérations avec les Gendarmeries : 6 sorties (1 de jour et 5 de nuit) ;
- Opérations « Brame » : 6 sorties ;
- Contrôles Chasse à aspect « pédagogique » : 5 journées en semaine et 3 week-ends ;
- Constats d'actes de braconnage et repérage sur le terrain : 30 demi-journées.

➤ **Procédures de l'année 2016 :**

- 3 Timbres Amendes ont été dressés pour infraction aux modalités d'un arrêté réglementaire (non-respect des délais de déclaration de tir) ;
- une dizaine de participation à des procédures effectuées par l'ONCFS (dépassement de plan de chasse ou de gestion, chasse sur autrui, tir sur place d'agraine et non-respect des prescriptions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique : sécurité, agraine).

Suite aux nouvelles procédures mises en place depuis 2015 pour améliorer le suivi des affaires (rencontre des Procureurs Départementaux et Régionaux, recours à un huissier, étude des procédures avec les administrateurs concernés), la Fédération et de nombreuses sociétés de chasse ont pu voir aboutir leurs demandes de dédommagement au civil.

Pour 2017, la commission antibraconnage souhaite que les agents de développement redynamisent les réseaux de Gardes-Chasse Particuliers et renforcent leurs contacts avec les services de Gendarmerie et de Police.



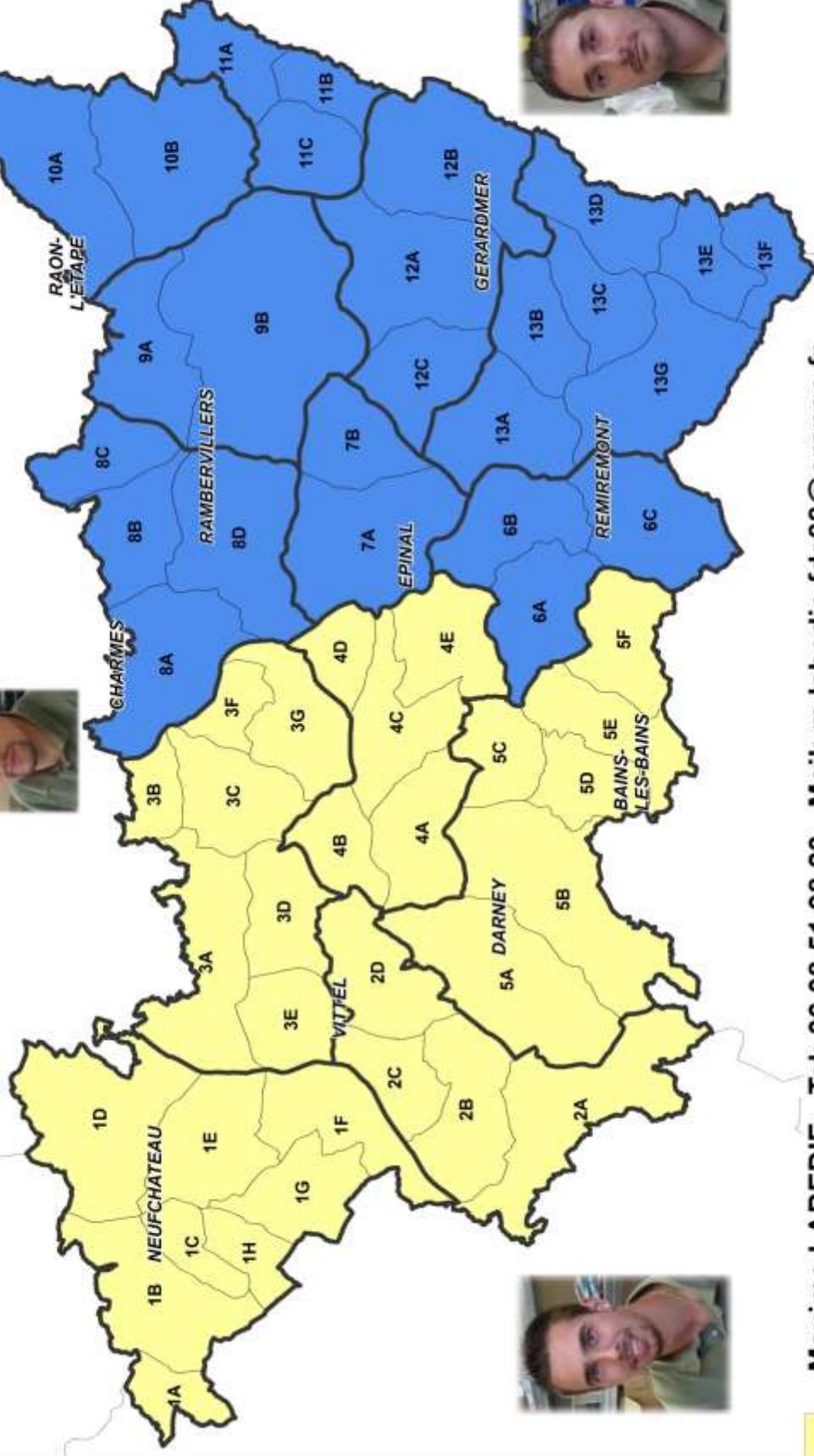


SERVICE TERRAIN

Responsable de service :
Vincent CANIVET



Tel : 06.45.67.59.13
Mail : v.canivet.fdc88@orange.fr



 **Maxime LABEDIE** - Tel: 06.08.51.98.23 - Mail: m.labedie.fdc88@orange.fr

 **Alexandre BELLO** - Tel: 06.83.59.29.70 - Mail: a.bello.fdc88@orange.fr



ASSOCIATION DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS DES VOSGES

(ADGCP88)

Président : Michel LÉBOUBE

Les Gardes-Chasse Particuliers (GCP) sont des personnes de confiance, pour preuve les 145 GCP adhérents actuels de l'association respectent ce Code :

Code de Déontologie des Gardes Particuliers (GP)

Article 1 : Le présent Code engage tous les GP agréés et assermentés. Il fixe les devoirs de chaque GP dans sa fonction. L'un de ses principes repose sur la nécessité d'unifier les devoirs de chacun sur le plan national.

Article 2 : Les GP ne peuvent déroger aux principes d'indépendance et de conscience professionnelle.

Article 3 : La fonction de GP doit s'exercer dans le cadre des lois organiques ou spéciales ainsi que des devoirs inhérents au présent Code. Elle repose sur les critères suivants :

- Rayonnement de ses compétences selon les principes de loyauté, probité, équité, impartialité et courage.
- En toutes circonstances, faire preuve d'esprit de pondération et d'absolue neutralité.

Article 4 : Les GP doivent s'efforcer d'orienter leurs activités dans le sens de l'intérêt de l'administration judiciaire. La conscience professionnelle doit être la règle primordiale de leurs activités.

Article 5 : La mission de police confiée au GP doit s'exercer journalièrement avec compétence et dévouement sans qu'il soit besoin d'aucune réquisition de la part du commettant ou de l'employeur.

Article 6 : Le GP exerce une surveillance active et persévérante sur l'ensemble du territoire qui lui est confié.

Article 7 : Les GP concourent à la garantie des libertés et à la défense des institutions de la République.

Article 8 : Le GP doit faire preuve de politesse, de courtoisie, de discernement, de sang-froid, de discipline et de rigueur. Il se doit d'être l'image même d'un citoyen chargé d'une mission de service public.

Article 9 : Les GP s'acquittent de leurs missions dans le respect de tous les textes réglementaires.

Article 10 : Le GP doit être loyal envers les institutions. Il se doit d'être intègre et impartial, il ne se départit de sa dignité en aucune circonstance et se comporte d'une manière exemplaire. Il a le respect absolu des personnes, quelles que soient leur nationalité, leur origine, leurs conditions sociales, leurs convictions.

Article 11 : Un GP ne doit pas recevoir de missions occultes de nature à lui enlever son caractère véritable.

Article 12 : Les GP sont tenus de communiquer sans délai aux autorités administratives ou judiciaires, les renseignements dont la connaissance leur est parvenue et qui intéressent l'ordre public, la sûreté générale ou un événement grave survenu sur le territoire de leur ressort et qui peuvent donner lieu à des mesures de précautions ou de répression.

Article 13 : Le GP doit toujours exercer sa mission avec le plus grand soin et en s'entourant du concours de l'ONCFS, l'ONEMA, l'ONF voire de la gendarmerie ou la police nationale, si besoin.

Article 14 : La rédaction des PV doit être claire, précise, exposer des faits dégagés de tout événement ou toute interprétation étrangère au but d'éclairer le procureur et la justice, sans chercher à influencer.

Article 15 : Le GP doit avoir une tenue correcte, des vêtements autres que ceux ayant une ressemblance avec ceux d'Etat, avoir sur soi les attributs nécessaires définis selon la loi.

Article 16 : Les GP ne peuvent refuser de participer à des opérations préconisées, ordonnées par les autorités.

Article 17 : Tous les GP se devraient d'adhérer à une association départementale de GP.

Article 18 : Les GP doivent faire preuve de discrétion pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Article 19 : Le GP est seul responsable de ses actes. Il lui est conseillé de se couvrir par une assurance spécifique.

Article 20 : La malhonnêteté, la corruption et autres agissements illégaux sont contraires au présent Code.

Article 21 : Tout acte d'un GP qui troublerait les citoyens dans leur liberté individuelle est un abus de pouvoir et tout GP qui s'en rendrait coupable relève de poursuites judiciaires éventuelles.

Article 22 : Les GP adoptent avec les autorités administratives et judiciaires une attitude de courtoisie, un esprit de coopération franche et loyale, et un état d'esprit d'assistance morale. Le soutien qu'ils s'apportent et la coopération qu'ils entretiennent constituent des éléments essentiels dans leurs fonctions.



ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'AMELIORATION DU GRAND GIBIER DANS LES VOSGES (AGAGG)



Président : Christian FUZELIER

La saison 2016/2017 est terminée, c'est l'heure des bilans.

Comme beaucoup d'associations, l'**AGAGG 88** s'implique au niveau départemental pour défendre et promouvoir la chasse. Attaquée en permanence et souvent sans discernement par des intégristes sans scrupule, il est nécessaire de faire corps et dénoncer les abus de certains. Nous ne voulons attaquer personne, mais simplement défendre l'objet de notre passion. Pour nous, l'acte de chasse, donner la mort, n'est pas une fin en soi. Cela doit résulter d'un processus de réflexion, connaissances et intérêt pour les animaux traqués et prélevés. L'image du chasseur qui prend son fusil, son chien et part à la billebaude est révolue. Aujourd'hui, les choses sont plus structurées, encadrées et réglementées. La raréfaction du petit gibier est passée par là et donc naturellement les chasseurs se sont rabattus sur le grand gibier. Cela n'a pas été sans conséquence sur le comportement de chacun car si partout on rencontrait du chevreuil, le sanglier était rare et le cerf ou le chamois ne concernait que de tous petits territoires. Aujourd'hui on rencontre en abondance tous ces animaux sur le département. Par conséquent, le chasseur doit s'adapter et il s'adapte. Les petites sociétés communales se sont mises à la page et leurs responsables se forment à la gestion, à l'organisation et à la sécurité sous l'impulsion de la FDCV. Les grandes sociétés sont depuis longtemps aguerries à ces pratiques.

C'est dans l'esprit d'une nécessité de formations diversifiées et pointues que l'AGAGG propose la préparation du BREVET GRAND GIBIER. Cet examen, non obligatoire, est ouvert à tous les volontaires désireux de parfaire leurs connaissances des animaux qu'ils chassent ou qu'ils admirent. Cet examen comporte une épreuve pratique (tir à la carabine - cible fixe et sanglier courant - ou à l'arc) et une épreuve théorique. Le candidat, après avoir répondu à 100 puis 30 questions, dont certaines éliminatoires, réussit l'échelon argent ou or. Il lui est alors délivré un diplôme et une médaille qu'il pourra arborer fièrement. Notre association dispense gratuitement les cours de formation et d'entraînements au tir. Les grands animaux sont étudiés dans le détail (morphologie, biologie, alimentation, reproduction, maladies ...) mais aussi et c'est complémentaire, leur habitat et leur environnement (petits mammifères, sylviculture, etc.). Un chasseur doit également connaître les armes, la balistique, la réglementation, l'élaboration d'un plan de chasse etc... Cette formation insiste aussi sur la sécurité et surtout le respect au gibier et l'éthique.

La formation pour la session 2017 est en cours et l'examen aura lieu le 24 juin à EPINAL. Il n'est pas trop tard pour se renseigner ou s'inscrire (06 08 51 56 14).

Des personnels ainsi formés sont sollicités annuellement à l'occasion de l'exposition des trophées pour étudier les massacres présentés et déterminer l'âge des animaux prélevés. C'est enrichissant quand on est curieux et intéressé par la cynégétique. Nous ne sommes pas des moralisateurs mais nous sommes très motivés pour faire partager nos connaissances au maximum de chasseurs et ainsi contribuer à ce qu'ils aient une meilleure culture et chassent mieux (tirs « propres », pas d'orphelin, moins de gibier blessé, recherche systématique, meilleure sécurité, etc...).

L'AGAGG est ouverte à tous les chasseurs. Elle n'a pas vocation à faire, au travers du brevet, des élites, mais des femmes et des hommes responsables, connaissant mieux le gibier qu'ils poursuivent, le respecter et avoir sur lui un regard de gestionnaire plutôt que de prédateur.

Par St Hubert, bonne année de chasse à tous.

L'ASSOCIATION VOSGIENNE POUR LA RECHERCHE AU SANG (AVRS)

Président : William THUON

La recherche du grand gibier blessé se consolide dans notre département pour l'avenir de cette discipline après chasse. C'est pourquoi, l'Association Vosgienne pour la Recherche au Sang est née le 1^{er} septembre 2016. Cette association regroupe maintenant l'ensemble des « Conducteurs Agréés de l'UNUCR » de la délégation UNUCR Vosges. Elle regroupe également les Chasseurs Vosgiens qui veulent en savoir plus, ne serait-ce que par correction cynégétique, par respect de l'éthique de la chasse et de la protection animale. Nous devons tout mettre en œuvre pour rechercher le gibier blessé, le retrouver aussi vite que possible afin de le libérer de ses souffrances s'il n'est pas mort.

Sur cette campagne 2016/2017, nos 34 Conducteurs agréés ont effectué :

1511 Interventions

Dont 436 Contrôles de Tir et 556 Echecs

Mais aussi : 518 Réussites (48%)

	Réussites 2016/2017	Réussites 2015/2016
Cerfs-Biches-Faons	77	65
Chevreaux	145	131
Sangliers	291	301
Chamois	5	0
Total	518	497



D'après nos résultats, c'est le sanglier qui se taille la part du lion encore cette année. Pas facile notre Suscrofa vosgien. Il y a les très gros, les gros, les petits et comme toujours, c'est la blessure du jour qui commande ! Il y a aussi la grosse laie pleine du mois de janvier-février. Alors là ! C'est de l'adrénaline assurée pour les conducteurs et accompagnateurs ! Certains vont se reconnaître.

Bravo et félicitations aux Conducteurs et Chasseurs Vosgiens pour ce bilan qui porte haut les couleurs des Vosges sur la scène nationale. Caresses pour vos « Limiers Chiens de Rouge ».

Dernière minute :

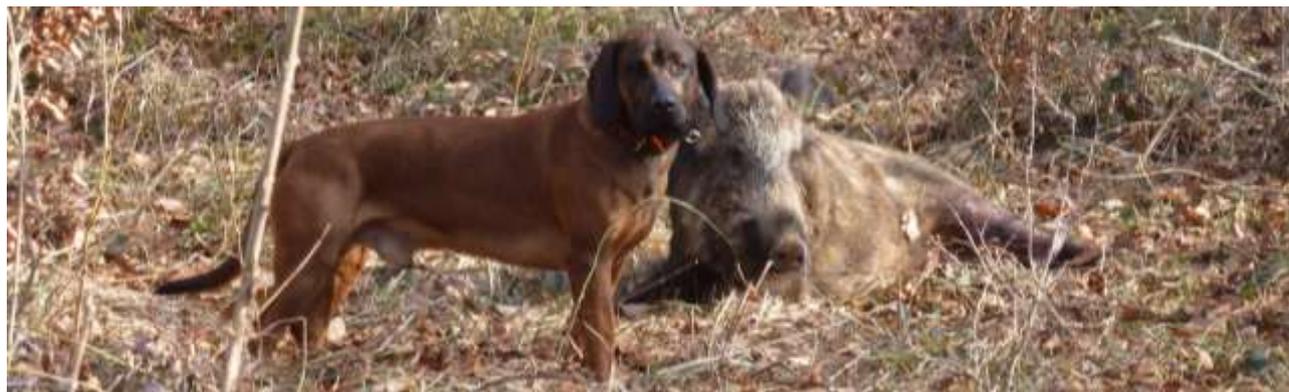
Nous rendons ici hommage à Guy BABEL qui vient de nous quitter pour rejoindre Saint-Hubert. Il était un ancien de la première heure pour l'UNUCR Vosges qui perd là une grande figure de la recherche vosgienne.

« Association Vosgienne pour la Recherche au Sang »

Vos cotisations sont à adresser au trésorier : Ordre A.V.R.S

Mme VILMAIN Michèle - 85 rue Alban Fournier - 88700 Rambervillers.

Renseignements : William THUON 06.81.16.22.20.



ASSOCIATION DES CHASSEURS A L'ARC DES VOSGES (ACAV)

Président : Jean-François HOUOT

L'AG de l'ACAV :

L'assemblée générale de l'ACAV se tiendra le samedi 3 Juin 2017 à 17h00 à l'auberge du Ruxelier à Cheniménil.

La journée se terminera par le repas de l'Association pour ceux qui le désire.

Les JFO (Journée de Formation Obligatoire) :

En 2016, 44 personnes ont été formées à la pratique de la chasse à l'arc au cours de 2 JFO en Mai et en Septembre.

Deux nouvelles sessions seront organisées en 2017, également en Mai et en Septembre. Les inscriptions se font auprès de la Fédération des Chasseurs des Vosges.

Chaque année une quarantaine de personnes suit cette formation, soit pour chasser à l'arc, soit simplement pour savoir comment se pratique ce mode de chasse.

Les activités :

- L'AG de la Fédération Française des Chasseurs à l'Arc se tiendra durant le Game Fair à Lamotte Beuvron, le samedi 24 Juin 2017.
Un village consacré à la chasse à l'arc sera organisé pour la troisième année consécutive avec de nombreux exposants spécialisés dans le domaine de l'archerie.
- Initiation au tir à l'arc durant le ball-trap annuel de la société de chasse de Cheniménil.
- Stand de l'ACAV avec initiation au tir à l'arc durant les journées Chasse de Décathlon Epinal qui cette année se tiendront sur deux jours, le samedi 2 et le dimanche 3 Septembre.

Les entraînements ACAV :

Les entraînements ont lieu tous les premiers samedis du mois, sauf si la météo ne le permet pas.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant les activités de l'association sur le site de l'ACAV :

www.acav88.fr



ASSOCIATION DES PIÉGEURS RÉGULATEURS AGRÉÉS DES VOSGES (APRAV)



Président : Philippe LAURENT

Nous sommes actuellement, en 2016/2017, 138 adhérents à l'APRAV.

Nous avons enfin récupéré la fouine pour 3 ans comme dans beaucoup de départements. Effectivement, depuis de nombreuses années, la fouine n'était plus piégeable ! Les demandes d'interventions quant à elles n'avaient cessées d'augmenter et continuent à ce jour de progresser. Nous avons été entendus, mais jusqu'à quand ? Dans d'autres départements, le renard est dans le collimateur et des demandes de quotas sont demandées ainsi que la suppression du tir de nuit par les louvetiers !

Il faut absolument nous mobiliser :

Beaucoup de piégeurs jouent bien leur rôle et des déclarations de piégeages nous parviennent, mais il faut plus de déclarations de dégâts pour prouver notre utilité.

Il faut aussi se retrousser les manches et être à l'affût de toutes les erreurs que l'on peut voir ou lire un peu partout afin de rétablir l'information diffusée au grand public.

Enfin, chacun de nous doit garder le souci de bien remplir ces déclarations de dégâts Nuisibles, notamment avec la nouvelle réglementation et la prise en compte des dommages aux biens des particuliers. Il faut continuer et rester vigilant, ce travail de paperasse est tellement important pour le classement nuisible d'une espèce.

Information : la validation des déclarations de piégeage en mairie repasse pour 3 ans pour la nouvelle campagne 2017.

Les activités de notre association en 2016:

- En septembre 2016, une formation piégeage a été organisée avec le concours de la FDCV. Une petite vingtaine de nouveaux piégeurs ont été agréés.
- Organisation d'un stand à la journée « chasse » du magasin Décathlon à Epinal.
- Participation aux expositions de trophées brocards d'été, cerfs et chamois.
- Participation aux réunions de la C.D.C.F.S en Préfecture.
- Achats et ventes de pièges pour les adhérents et les communes.
- Interventions de Piégeage des adhérents chez les privés et les collectivités.

Comme chaque année, je remercie les piégeurs bénévoles qui interviennent chez les particuliers et les collectivités suite aux demandes reçues.

Je rappelle que l'adhésion annuelle à l'association va du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

La cotisation reste fixée à 16,50 €, pour la campagne 2017/2018 et 5 € pour les jeunes la première année.

L'autocollant APRAV est en vente au prix de 1,50 €.

Rappel de la loi :

Nous devons tous, annuellement, déclarer nos prises ou le non piégeage de l'année en cours. Bilan annuel à retourner avant le 30 septembre 2017 à la FDCV.

Projets et activités en 2017 :

- Formation au piégeage 2017 (suivant le nombre de candidats)
- Participation à la réunion de la C.D.C.F.S en Préfecture
- Vente de pièges
- Présence de l'APRAV au week-end « chasse » du magasin Décathlon à Epinal en septembre.

Bilan des captures en 2016 et totaux sur 16 années (Source : Nicolas BRETON)

Saison	Nombre de communes piégées	Renard	Fouine	Martre	Putois	Belette	Corbeau Freux	Cornelle Noire	Pie Bavarde	Geai des Chênes	Étourneau Sansonnet	Hermine	Blaireau	Rat musqué	Ragondin	Chat Forestier (Sauvage)	Hérisson	Chat domestique	Chien domestique	Buse	autres rapaces diurnes	rapaces nocturnes	Choucas des Tours
2000-2001	95	1007	276	73	13	12	289	220	107	19	0	2	27	37	2	19	122	180	6	11	5	1	5
2001-2002	95	788	176	39	11	3	238	188	25	14	0	4	17	37	1	0	97	95	3	13	3	0	0
2002-2003	97	964	224	34	30	6	205	431	83	17	10	5	24	42	0	13	75	120	2	8	2	0	3
2003-2004	89	777	198	47	21	4	289	397	73	25	112	1	17	66	2	7	89	157	2	24	6	1	6
2004-2005	108	746	161	37	17	4	275	274	101	25	162	1	18	97	5	11	108	143	12	17	0	1	0
2005-2006	91	721	227	44	19	10	904	246	30	17	15	0	30	114	5	29	135	247	4	35	5	0	0
2006-2007	81	766	174	50	32	23	475	366	33	17	11	3	28	192	19	14	128	233	4	16	0	0	0
2007-2008	146	983	280	35	59	7	517	554	60	8	80	8	42	190	17	35	139	311	8	20	10	2	12
2008-2009	134	875	303	39	35	4	321	439	48	27	54	4	22	170	5	20	65	119	3	32	1	1	65
2009-2010	134	922	141	60	51	8	806	710	59	21	41	2	26	138	30	14	84	148	9	24	6	0	4
2010-2011	130	895	124	36	44	3	517	391	37	21	6	3	47	157	18	13	87	175	19	15	9	1	9
2011-2012	150	1273	133	46	29	11	1275	1037	121	17	18	7	60	238	28	21	174	234	8	37	3	0	36
2012-2013	137	1046	137	29	30	11	116	361	77	44	5	2	57	276	19	26	125	220	5	26	14	4	1
2013-2014	127	833	119	43	17	10	190	251	70	34	0	3	76	87	25	52	174	179	17	8	1	0	16
2014-2015	125	774	135	62	14	16	44	260	110	18	4	1	51	147	59	7	147	262	3	13	6	0	5
2015-2016	124	742	201	47	26	5	164	345	57	26	6	4	66	95	125	14	151	226	4	18	5	0	31
Total sur 16 ans	14112	3009	721	448	137	6625	6470	1091	350	524	50	608	2083	360	295	1900	3049	109	317	76	11	193	



ASSOCIATION DES JEUNES ET NOUVEAUX CHASSEURS VOSGIENS (AJNCV)



Présidente : Elodie CADORÉ

L'Assemblée Générale de l'Association s'est tenue le 30 avril dernier avec l'élection de nouveaux membres du bureau, suite au départ de certains adhérents...

Cette année, pas moins d'une quinzaine d'événements ont été organisés par un noyau d'adhérents. Je tiens d'ailleurs à remercier le peu de membres qui participe à l'organisation des activités car sans eux rien ne serait possible ! Remerciements également aux partenaires (FDC88, Présidents de sociétés, Associations d'autres départements, AGAGG88, etc...) qui nous soutiennent encore et toujours qui prouve bien que l'avenir de la chasse, c'est nous les jeunes !

La première activité de notre association après l'Assemblée Générale est comme toujours notre traditionnel Ball-Trap au stand de Vittel qui a satisfait 19 personnes, toutes ont été récompensées par des lots.

Une nouvelle activité a eu lieu en Juillet dernier ; une matinée d'observation aux chamois dans les Hautes-Vosges ainsi que la présentation de l'espèce organisée par l'AGAGG 88 et notamment Christian FUZELIER qui nous appuie également pour la mise en place des soirées Brame du cerf pendant la saison.

En août, juste avant la reprise des battues au maïs, nous avons effectué un après-midi de réglages de carabines ainsi que du tir sur sanglier courant, une petite remise en forme avant d'attaquer la nouvelle saison qui a permis à 12 participants de s'entraîner lors de cette activité naissante.

D'autre part, a eu lieu pendant la saison de chasse l'évènement le plus important de l'association : la venue de 2 associations extérieures en novembre ; encore le Nord et cette année les Jeunes du Loiret. Tous ces jeunes d'autres départements, une douzaine en tout, ont eu le plaisir de chasser 3 jours d'affilé sur notre territoire, ils en étaient ravis et souhaitent d'ores et déjà revenir. N'oublions pas que ce week-end a demandé beaucoup d'organisation (location d'un gîte, préparation des repas, achat des courses etc...) et l'aide de plus de membres serait la bienvenue si on veut pérenniser ces échanges. Ces week-ends cynégétiques ont débuté dans le Loiret en octobre, où nos Vosgiens ont découvert la chasse au petit gibier et notamment l'alouette. Enfin en décembre, 5 adhérents sont allés chasser à la Hutte dans le Nord.

En février, nous avons participé à la capture de chevreuil au domaine des Trois Fontaines à Saint-Dizier, activité qui permet tous les ans d'acquérir de nouvelles connaissances sur le chevreuil.

En plus de ces opérations, un certain nombre d'adhérents actifs ont participé à différentes battues dans les Vosges, invitations qui avaient été proposées auparavant.

Cette année sera, j'espère, encore aussi active que les années précédentes, pour ce faire, toutes les propositions d'invitations, les idées ou les interrogations sont les bienvenues n'hésitez donc pas à nous contacter ...

Coordonnées de l'association :

Elodie CADORÉ - 5, Route d'Amerey – 88240 LA CHAPELLE AUX BOIS – Tél. : 06.29.21.87.34

Mail : jeunes.nouveaux.chasseurs88@gmail.com

RETROUVEZ-NOUS ÉGALEMENT SUR FACEBOOK – AJNC88



ASSOCIATION NATIONALE DE LA CHASSE AU FEMININ DES VOSGES (ANLCF88)

Présidente : Nicole BRULEZ

Le but de l'Association est de regrouper les femmes qui chassent et les sympathisantes pour vulgariser tous les modes de chasse, et de s'investir dans la gestion de la faune et la flore sauvages dans un souci de protection de la nature et de l'environnement.

Notre but est de défendre notre passion en nous regroupant et apporter notre soutien aux instances cynégétiques. L'image de la femme ne peut être que bénéfique au monde de la chasse si décrié.

Liste des actions réalisées en 2016

- Présence d'un stand lors de l'exposition des trophées de la Fédération des Chasseurs.
- Tenue d'un stand à la journée annuelle « Chasse » du magasin Décathlon à Epinal début septembre et organisation d'une animation autour d'un défilé de mode « chasse » à cette journée.
- Participation aux réunions d'information de la Fédération, en présence des présidents de GIC, des Administrateurs, des présidents d'Associations Spécialisées, des Estimateurs de dégâts de gibier et des Louvetiers.
- Participation à des battues grand gibier avec les adhérentes.

Principaux rendez-vous en 2017

- Nouveau rendez-vous en septembre pour le week-end « chasse » de Décathlon Epinal.
- Organisation d'une battue pour les adhérentes.
- Opérations de promotion de l'association.

Que vous pratiquiez la chasse en plaine, au gibier d'eau, au bois, ou que vous soyez veneur, cette association est la vôtre.
L'adhésion annuelle est fixée à 20 €.



Mathilde, jeune adhérente avec son 1^{er} brocard

Pour tous renseignements, ou demandes d'adhésions, vous pouvez nous contacter :
ANLCF88 - Mme Nicole BRULEZ - 845 rue de Renauvold – 88390 GIRANCOURT
Tél. : 03.29.66.83.71
Site internet national : anlcf.free.fr

ASSURANCES MOREL et CORNIL

Votre Partenaire Assureur

1, place Jules Ferry - THAON LES VOSGES - 88130
CAPAVERNE VOSGES
03 29 31 82 77



DECATHLON

EPINAL 03 29 81 18 70

Est Multicopie

